

# COMMUNE DE SAULNES

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 MARS 2019

**Présents** : M. Adrien ZOLFO, Maire

Mmes SALARI, WAGNER, GONCALVES, MM. BAGAGLIA, BOMBARDIERI, Adjoints, Mmes THIRY, LE FEVRE, RODRIGUES, MM. MEHLINGER, GOURDIN, ARQUIN, SANTINI.

**Excusés** : Mmes SORBELLI, BIANCHI, BOUDJEMADI, MM. TRENTECUISSSE, CAPELLI (procur. GONCALVES), NABOT (procur. SALARI).

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'Assemblée les divers points à l'ordre du jour.

Comme l'année passée, Monsieur le Maire propose au Conseil **d'accueillir l'équipe dirigeante de la Régie Communale d'Electricité, composée de MM. Claude GATTI – Directeur et Loïc MUNARO – son Adjoint**, cette initiative ayant été fortement appréciée par les membres du Conseil Municipal en 2018.

Cette nouvelle **rencontre** a permis **d'échanger, en toute transparence, sur le fonctionnement de la Régie Electrique et sur sa situation financière**, avec une **analyse attentive des résultats des dernières années et des perspectives pour l'avenir**. Les membres du Conseil Municipal ont pu constater **l'évolution positive** de la **gestion** de la **Régie Electrique**, en exprimant leur **soutien** au travail de la **nouvelle équipe dirigeante**.

Rendez-vous a été pris pour renouveler cet échange commun en début d'année 2020, avant les prochaines Elections Municipales.

## DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire informe le Conseil des **décisions prises par ses soins** depuis la dernière réunion du Conseil, dans le cadre de la **délégation de pouvoirs du 10 Avril 2014**.

**1) En date du 13 Février 2019**, Monsieur le Maire a décidé de passer un nouveau **Contrat de Prestations de Services** pour les **Installations Informatique** de la Commune de SAULNES, auprès de la **Société C.B.C. Informatique** sise à Bascharage (GDL), incluant les options complémentaires (CBC Backup monitoring, Maintenance préventive Software et périphériques impression, etc...) et **prévoyant 25 heures de service et de prestations techniques pour les besoins entrant dans les compétences du prestataire** et ce, selon une **redevance de service de 1 875,00 Euros H.T.** (soit 75,00 Euros H.T. l'heure de prestations techniques) à compter de la date de reconduction du **Contrat, soit le 13 Février 2019.**

## **COMPTES ADMINISTRATIFS 2018**

Le Conseil examine les **résultats de l'Exercice 2018** dressés par M. Adrien ZOLFO, Maire, pour le **Budget Principal** de la Commune et le **Budget Annexe du Service des Eaux**, et lui donne acte de la présentation des Comptes Administratifs concernés, lesquels peuvent se résumer ainsi :

### **BUDGET COMMUNE**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses Totales	1 597 956,04
	Recettes Totales	3 011 609,41
	Résultat	<b>+ 1 413 653,37</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses Totales	460 435,43
	Recettes Totales	228 437,66
	Résultat	<b>- 231 997,77</b>
	Dépenses Restant à réaliser	488 800,00
	Recettes Restant à réaliser	45 600,00
	Déficit Restes à réaliser	<b>- 443 200,00</b>

<b>RESULTAT NET DE CLOTURE</b>	<b>738 455,60 (Excédent)</b>
--------------------------------	------------------------------

## BUDGET SERVICE DES EAUX

<b>EXPLOITATION</b>	Dépenses Totales	173 238,42
	Recettes Totales	247 669,17
	Résultat	<b>+ 74 430,75</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses Totales	131 349,03
	Recettes Totales	115 281,11
	Résultat	<b>- 16 067,92</b>
	Dépenses Restant à réaliser	0,00
	Recettes Restant à réaliser	0,00
	Solde Restes à Réaliser	<b>0,00</b>

**RESULTAT NET DE CLOTURE**                      **58 362,83 (Excédent)**

**M. Albert BAGAGLIA, Président de Séance** pour l'examen de ces Comptes Administratifs, a tenu à **insister** sur les **excellents Résultats** de cet **Exercice 2018** et sur la **qualité des prévisions** des Budgets concernés, ce qui est une **constante** depuis plusieurs années. Il a également rappelé que **les Budgets 2018 s'inscrivent dans la continuité des orientations définies au début du Mandat Municipal en 2014.**

L'Equipe Municipale s'est correctement adaptée aux **contraintes financières** auxquelles elle doit faire face, dans la mesure où les **Dépenses totales de Fonctionnement** ont **diminué de 3,85% par rapport à 2017**, et de **63 939,26 Euros en valeur**. Elles s'étaient **déjà réduites de 14 375,00 Euros entre 2015 et 2016** et de **34 834,41 Euros entre 2016 et 2017.**

Les adaptations programmées portent sur des **économies d'échelle** : **l'action municipale n'a pas été réduite**, aussi bien au niveau du soutien à la Vie Associative que de la préservation et l'entretien du Patrimoine Communal.

Cette **maîtrise des Charges de Fonctionnement** est d'autant plus **justifiée** que les **Recettes réelles** (sans cessions d'immobilisations) sont **quasiment stables par rapport à 2017** (- 0,24 % et - 4 552,05 Euros en valeur), alors qu'elles avaient très légèrement progressé **entre 2016 et 2017** (+ 0,46 %). Cette stabilité des Recettes réelles (hors Excédent reporté et Cessions éventuelles), conjuguée à la réduction des Dépenses totales, est un **atout « momentané » pour aborder la Réforme de la Taxe d'Habitation et sa suppression progressive du socle des Recettes Fiscales.**

Ceci étant, l'Exercice 2018 est, en réalité, caractérisé par la **comptabilisation définitive** de la **recette des cessions de terrains** de la ZAC de la Côte Rouge à la **Société Iron Horse**, pour un montant total de **700 770,00 Euros**.

Cette **inscription comptable** permet de dégager un **Excédent de Fonctionnement exceptionnel** de **1 413 653,37 Euros**, qui constitue désormais une réserve financière majeure pour le dernier Budget à prévoir du Mandat Municipal (2019) et pour passer la main à l'Equipe Municipale qui sera en fonction à partir de 2020, à la suite des Elections Municipales.

Les **Investissements** (Equipements et Travaux neufs) restent **programmés en fonction des moyens budgétaires dégagés**, et **financés exclusivement par Subventions et Fonds propres** (pour la part la plus importante). Malgré un **endettement** qui s'approche du **niveau zéro**, le **recours à l'emprunt** n'est toujours **pas d'actualité en 2018**.

Cette **gestion partagée**, entre Fonctionnement et Investissement, avec une **utilisation équitable des Excédents cumulés des années précédentes** pour financer les équipements, a toutefois atteint sa **limite ultime**.

En effet, **sans la constatation des cessions de terrains** de la ZAC, le **Résultat Net de Clôture du Budget Principal de la Commune** est **réduit au minimum de 37 685,60 Euros**, au niveau le plus bas du Mandat Municipal et des 10 dernières années au moins.

Avec les **cessions** constatées, **l'Excédent Net 2018** se chiffre en réalité à **738 455,60 Euros**. Cette situation a permis de « **retarder** » le **recours à l'emprunt**. Ceci étant, tout laisse à penser que **ce recours va devenir une nécessité** pour **financer les équipements** du prochain **Exercice 2019**, au regard des projets de travaux programmés et afin de ne pas entamer totalement l'apport de cette Recette exceptionnelle.

En ce qui concerne le **Budget Annexe du Service des Eaux**, le Président de Séance indique que le **Résultat Net de Clôture** est en **progression** par rapport à celui obtenu en **2017** (+ 15 762,19 Euros) et résulte, pour l'essentiel, d'une **réduction constatée des Dépenses d'Exploitation** (pas de fuite majeure sur le Réseau en 2018).

En outre, une **Subvention d'Equipement du Budget Principal**, à hauteur de **48 000,00 Euros**, a permis de **financer une part importante des travaux d'Investissement de l'Exercice**, elle-même complétée par le versement de **Subventions de l'Agence de l'Eau sur des travaux réalisés et préfinancés en 2017**.

Malgré la **baisse programmée et subie des moyens du Budget Principal**, la **Commune** réalise des **efforts budgétaires** importants pour **maintenir ces financements d'équilibre** qui ont permis de **garantir un prix de base du m3 d'Eau Potable identique entre 2002 et 2014**, et une **légère augmentation en 2015**.

Ils s'accompagnent de travaux ciblés qui permettent une amélioration de la maintenance technique de la distribution d'Eau Potable, ce qui n'est pas négligeable. **Le Conseil est donc en passe de réussir son pari de maintenir le prix de base du m3 avant le transfert total de la compétence de distribution d'Eau Potable à la Communauté d'Agglomération, prévu à l'horizon 2020 par la Loi NOTRe.**

## **COMPTES DE GESTION 2018**

Le Maire rappelle au Conseil que **les Comptes Administratifs sont votés en concordance avec les Comptes de Gestion du Trésorier Principal qui contrôle l'ensemble des comptes de la Commune ordonnatrice, et propose au Conseil d'approuver les Comptes de Gestion dressés par M. BLONDET Bernard, Trésorier.**

Le Conseil, après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs 2018,

**DECLARE, à l'unanimité, que les Comptes de Gestion dressés, pour l'Exercice 2018, par le Trésorier, visés et certifiés conforme par le Maire, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.**

## **COMMUNE : AFFECTATION RESULTAT FONCTIONNEMENT**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2018 de la COMMUNE, constatant que ce compte fait apparaître un Excédent de Fonctionnement de 1 413 653,37 Euros,**

**DECIDE d'affecter le Résultat de Fonctionnement comme suit :**

- à l'exécution du virement à la Section Investissement pour 675 197,77 Euros**
- à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) pour 738 455,60 Euros.**

## **SERVICE EAUX : AFFECTATION RESULTAT EXPLOITATION**

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2018 du SERVICE des EAUX, constatant que ce compte fait apparaître un Excédent d'Exploitation de 74 430,75 Euros,**

**DECIDE d'affecter le Résultat d'Exploitation comme suit :**

- **à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) pour 58 362,83 Euros,**
- **à l'exécution du virement à la Section Investissement pour 16 067,92 Euros.**

## **REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS LOCAUX**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2123-23, L. 2123-24, L. 2511-34 et L. 2511-35,

Vu l'élection du Maire et de cinq Adjoints de la Commune de SAULNES, en date du 28 Mars 2014 dans les formes légales, suite à l'Election Municipale du 23 Mars 2014,

Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions du Maire aux cinq Adjoints de la Commune de SAULNES, et la participation effective et grandissante des Adjoints à la bonne marche des affaires municipales,

Considérant que les montants maximaux bruts mensuels des Indemnités de Fonction des Elus Locaux sont revalorisés à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 en application du nouvel indice brut terminal de la Fonction Publique prévu par le Décret n° 2017-85 du 26 Janvier 2017, et que la Commune compte 2457 habitants,

**le Conseil décide par 14 voix pour et 1 abstention :**

- **d'attribuer au Maire, l'indemnité de fonction au taux maximal – catégorie 1000 à 3499 habitants, soit 43 % de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019,**
- **d'attribuer aux cinq Adjoints de la Commune de SAULNES, l'indemnité de fonction au taux maximal – catégorie 1000 à 3499 habitants, soit 16,50 % de l'Indice Brut terminal de la Fonction Publique, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019,**

- de préciser que ces diverses indemnités seront payées mensuellement et revalorisées automatiquement en fonction de l'actualisation de l'Indice Brut Terminal de la Fonction Publique.

## **ASSOCIATION J'AIME LE CINEMA PARTICIPATION FINANCIERE 2019**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, par délibération du **16 Septembre 2002**, il avait été décidé de **reconduire l'action en faveur du Cinéma sur l'Agglomération de LONGWY, sous couvert d'une Convention de Développement Cinématographique conclue sous couvert de l'Association « J'aime le Cinéma ».**

Les **objectifs** de cette Convention sont de **permettre la découverte des films dans les Salles de Cinéma pour le jeune public, de développer des actions Grand Public, Art et Essai, de rechercher de nouveaux adeptes du Cinéma.**

La Commune de SAULNES, dès l'origine, s'est efforcée de favoriser ces objectifs et de soutenir l'Association « J'aime le Cinéma », dans un cadre intercommunal, pour promouvoir le Cinéma dans l'Agglomération et inciter le public à fréquenter les salles. L'aide ainsi apportée permet de **mener à bien les différentes manifestations cinématographiques de l'Association** (Festivals Jeunesse en direction des scolaires, Sorties pour les anciens des ARPA, Films Art et Essai, contremarques pour les publics défavorisés, Soirées Ciné-Débat, Soirée spéciale courts-métrages).

Cette **dynamique**, créée autour du Cinéma, a été **renforcée par la création du complexe cinématographique de l'Agglomération, structure culturelle et artistique moderne, réaliste et populaire.** Une structure que la Commune de SAULNES a également soutenue, sous couvert de l'Association « J'aime le Cinéma », ce qui n'a pas toujours été le cas d'autres Communes de l'Agglomération.

Considérant la nécessité de maintenir et de développer encore le Cinéma sur le Bassin de LONGWY, avec l'objectif de maintenir des loisirs de proximité, proches des lieux de vie, d'études ou de travail, **le Conseil décide à l'unanimité :**

**- de poursuivre l'action en faveur du Cinéma sur l'Agglomération de LONGWY et de confier à l'Association « J'AIME LE CINEMA » l'animation et la coordination de cette action,** au titre de la Convention de Développement Cinématographique conclue par cette Association,

**- de participer au financement de l'Association « J'AIME LE CINEMA »,** afin de favoriser la réalisation des objectifs fixés par cette Convention, et **de fixer la participation financière de la Commune à 0,57 Euros par habitant, soit 1400,49 Euros pour l'année 2019** (sur 2457 habitants).

## **DEMANDE SUBVENTION TRAVAUX AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMMEE 2019**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Communauté d'Agglomération de Longwy a décidé de mettre en place un **Fonds de Concours au profit des Communes membres, sur la période 2015-2019** et pour un montant annuel de **15 000 Euros par Commune**.

Ce fonds communautaire s'inscrit dans un souci de **solidarité envers les Communes, et notamment les Communes rurales de la CAL, pour soutenir les projets des Communes** à condition qu'ils soient **structurants pour l'Agglomération** et qu'ils aient un **lien avec les compétences et le projet du Territoire**.

Monsieur le Maire précise au Conseil que **la Municipalité a décidé d'engager un certain nombre de travaux dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)** consistant à mettre les Bâtiments Publics (ERP) aux normes réglementaires d'accessibilité pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite, conformément à la Loi.

Ainsi, un projet de divers aménagements est programmé, pour l'Exercice **2019**, pour **adapter les Bâtiments du Boulodrome et de l'Eglise** à la réglementation en vigueur, et permettre l'accessibilité de ces installations au plus grand nombre.

Considérant l'intérêt de ce projet pour la Ville et l'Agglomération, qui doit concourir à la valorisation des Bâtiments Publics de la Ville, tout en participant au développement de l'attractivité de l'Agglomération, **le Conseil décide à l'unanimité :**

**- d'approuver le Programme d'Investissement et le projet d'équipement de la Commune de SAULNES :**

Aménagements d'Accessibilité du Boulodrome et de l'Eglise pour un montant estimé de **26 853,80 Euros H.T.** (hors travaux de voirie),

**- de solliciter de la Communauté d'Agglomération de Longwy, une subvention pour le projet concerné au titre du Fonds de Concours au profit des Communes membres, programmation 2019.**

## **AUTORISATION PAIEMENT DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT AVANT VOTE BUDGET PRIMITIF 2019**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la Loi n° 2012-1510 du 29 Décembre 2012 – art. 37 (VD).



Dans le cas où le Budget d'une Collectivité Territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'Exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la Collectivité Territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce Budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la Section Fonctionnement dans la limite de celles inscrites au Budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du Budget.

En outre, **jusqu'à l'adoption du Budget ou jusqu'au 15 Avril**, en l'absence d'adoption du Budget avant cette date, **l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'Exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.**

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des Exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'Exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au Budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

**Vu les dépenses à mandater sur la Section Investissement avant le vote du Budget Primitif 2019,**

Compte-tenu des dispositions prévues par la Loi et par l'article L.1612 – 1 du CGCT, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- **D'accepter les propositions de dépenses d'investissement et d'autoriser Monsieur le Maire à liquider ces dépenses, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'Exercice 2018** (hors chapitre 16 Remboursement d'emprunts), dans les conditions ci-dessous :

- Chapitre 204	69 800,00 €uros
- Chapitre 21	267 200,00 €uros
- Chapitre 23	547 400,00 €uros

soit 884 400,00 : 4 = **221 100,00 €uros**

**Dépenses d'investissement concernées et pouvant être mandatées :**

Compte 10226 – Taxe d'Aménagement

Direction Finances Publiques..... **10 600,00 €uros**  
(Restitution trop perçu Taxes Aménagement)

Soit au total 10 600,00 €uros (inférieur au plafond autorisé de 221 100,00 €)

**Ces crédits seront repris et inscrits au Budget Primitif de la Commune pour l'Exercice 2019, lors de son adoption.**

## **INDEMNISATION TRAVAUX COMPLEMENTAIRES POUR ELECTIONS**

Considérant que les membres du Personnel Communal sont appelés à effectuer des **travaux supplémentaires** à l'occasion des **Elections au Parlement Européen du 26 Mai 2019** et qu'il importe de rémunérer ces travaux exceptionnels, **le Conseil décide à l'unanimité :**

- d'appliquer au Personnel intéressé (Administratif et Technique), les dispositions réglementaires relatives au paiement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires, ou le bénéfice d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections, prévue par l'article 5 de l'arrêté ministériel du 27 février 1962 modifié et dans la limite d'un crédit global de 165,25 Euros, selon la catégorie du personnel concerné et pour les Elections correspondantes.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Suite à la séance du 28 Novembre 2018, **Monsieur Régis SANTINI, Conseiller Municipal, a présenté les esquisses quasi définitives de conception, de transformation et de rénovation des Vestiaires au Stade Municipal.**

Cette présentation s'inscrit dans le cadre de la décision municipale du 15 Octobre 2018, confiant cette Mission de Conception à la Sàrl NOURY & Associés, et aux réflexions conduites au sein du Groupe de Travail institué pour collaborer avec le Cabinet d'Architecture.

**Le Conseil a validé les orientations générales du projet ainsi finalisé.** Il sera demandé au Cabinet d'Architecture de solder la Mission initiale d'études préalables pour la conception du projet.

Parallèlement, **la Sàrl NOURY & Associés est invitée à présenter une nouvelle Convention de Maîtrise d'œuvre**, permettant de finaliser le projet détaillé, de concevoir le dossier de consultation des Entreprises (Appel d'Offres) et de suivre la réalisation des travaux de transformation - rénovation des Vestiaires au Stade Municipal.

**Le Conseil a admis que ces différentes étapes de Maîtrise d'œuvre devraient être assez longues, pour établir un dossier sérieux, et que le lancement des travaux ne pourra intervenir qu'à l'horizon 2020, au mieux.**

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22 HEURES 45**